

ANNEXE 2

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

### Prolongement de la ligne B du métro jusqu'à LABÈGE, du 2 avril au 18 mai 2015

**Description de l'opération soumise à enquête :**  
 Le projet permettra de relancer le cœur de la métropole toulousaine au secteur sud-est de l'agglomération en prolongant la ligne B du métro, du terminus de RAMONVILLE jusqu'à LABÈGE, sur un linéaire environ 5 km comprenant successivement un ouvrage souterrain de 400 m, une trémie de raccordement de 90 m et un viaduc de 4,6 km.

L'opération prévoit, par ailleurs, la réalisation de cinq stations supplémentaires (Parc technologique du Canal, Institut National Polytechnique, innopole, Diagona, Labège) et l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodaux au droit du terminus.

En matière d'offre, la ligne aura une fréquence régulière inférieure à 5 minutes en heure de pointe et une vitesse commerciale approximative de 36 km/h, soit un temps de trajet de 25 minutes environ de LABÈGE à Jean-Jaurès.

La démarche proposée intègre, enfin, la nécessité de concilier les préoccupations environnementales, les enjeux économiques et les perspectives de mutations urbaines dans les choix de développement envisagés. Le prolongement de la ligne B du métro a, en effet, pour ambition d'améliorer la desserte des parcs d'activités d'intérêt majeur de Labège Innopole et du Parc technologique du Canal, de favoriser les pratiques intermodales et multimodales de déplacement, de structurer l'urbanisation des secteurs concernés et de préserver le patrimoine naturel et culturel.

**Autorisés responsables du projet :**  
 Le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, maître d'ouvrage, a confié, par mandat, le pilotage opérationnel du projet à la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine, sise Immeuble 1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE Cedex 6 - Tél. : 05.61.14.48.50 - www.smat-toulouse.fr, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

**Objets de l'enquête :** L'enquête environnementale unique comprend quatre objets :  
 - La déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à LABÈGE ;  
 - L'autorisation, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, dite « loi sur l'eau », des mêmes travaux ;  
 - La mise en compatibilité des plans d'aménagement de zone des zones d'aménagement concerté de l'Hers et de la Grande Borde à LABÈGE ;  
 - La détermination des parcelles à déclarer cessibles.

**Durée de l'enquête :** L'enquête se déroulera pendant 47 jours entiers et consécutifs du jeudi 2 avril au lundi 18 mai 2015 inclus.

**Lieux et siège de l'enquête :** L'enquête est ouverte dans les communes de TOULOUSE, RAMONVILLE-SAINT-AGNE, LABÈGE, AUZEVILLE-TOLOSANE, CASTANET-TOLOSAN, ESCALOUENS et SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE.

La mairie de LABÈGE, rue de la Croix-Rose, 31670 LABÈGE est désignée siège de l'enquête.

**Désignation de la commission d'enquête :** La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de TOULOUSE, le 7 octobre 2014, pour conduire l'enquête environnementale unique est composée comme suit :

- Président : Monsieur Vincent SAINT-AUBIN, géomètre expert DPLG ;
  - Membres titulaires : Madame Isabelle ZUILLI, architecte DPLG, Monsieur Michel AZIMONT, ingénieur en retraite ;
  - Membres suppléants : Monsieur Gérard CHOLLEY, architecte DPLG en retraite ;
- Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont l'étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale :**
- Dans les administrations suivantes : Le dossier d'enquête unique, dont l'étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000 et les avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, dans les administrations suivantes :  
 - Mairie de quartier Niel, 81, rue Saint-Roch à TOULOUSE ;  
 - Mairie de RAMONVILLE-SAINT-AGNE, place Charles-de-Gaulle ;  
 - Mairie de LABÈGE, rue de la Croix-Rose ;  
 - Mairie d'AUZEVILLE-TOLOSANE, 8 allée de la Durantie ;  
 - Mairie de CASTANET-TOLOSAN, 29, avenue de Toulouse ;  
 - Mairie d'ESCALOUENS, place François-Mitterrand ;  
 - Mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, 46 avenue de Gameville ;  
 - Siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, 75 esplanade Compans-Caffarelli, à TOULOUSE ;  
 - Siège du SICOVAL, 65, rue du Chêne-Vert, à LABÈGE.
  - Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.

**Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :**

- Consigner ses observations sur le registre d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées :
- Mairie de quartier Niel ;
- Mairie de RAMONVILLE-SAINT-AGNE ;
- Mairie de LABÈGE ;
- Mairie d'AUZEVILLE-TOLOSANE ;
- Mairie de CASTANET-TOLOSAN ;
- Mairie d'ESCALOUENS ;
- Mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE ;
- Siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine ;
- Siège du SICOVAL.

**S'adresser par courrier ou par voie électronique à la commission d'enquête**

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à Monsieur Vincent SAINT-AUBIN, président de la commission d'enquête :

- soit par courrier postal : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de LABÈGE, rue de la Croix-Rose 31670 LABÈGE ;
- soit par voie électronique en se rendant sur les sites internet suivants :  
[www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePLBmieuxbougier.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePLBmieuxbougier.fr)

**Rencontrer les membres de la commission d'enquête**

Le président et les membres de la commission d'enquête, désignés à l'article 6 précité, se tiendront, ensemble ou à tour de rôle, à la disposition du public lors des permanences suivantes :

- Le jeudi 2 avril 2015, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de LABÈGE ;
- Le mercredi 4 avril 2015, de 15 heures à 18 heures, à la mairie de RAMONVILLE-SAINT-AGNE ;
- Le mardi 14 avril 2015, de 15 heures à 18 heures, à la mairie de LABÈGE ;
- Le samedi 25 avril 2015, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de quartier Niel à TOULOUSE ;
- Le lundi 11 mai 2015, de 11 heures à 14 heures, à la mairie de RAMONVILLE-SAINT-AGNE ;
- Le lundi 18 mai 2015, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de LABÈGE.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Information et obligations des propriétaires :**  
 En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'émphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés, autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation, seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchu de tous droits à l'indemnité.

Les intéressés, autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation, seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchu de tous droits à l'indemnité.

**Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête :**  
 Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, à la direction départementale des territoires, à la mairie de quartier Niel à TOULOUSE, aux mairies de RAMONVILLE-SAINT-AGNE, LABÈGE, AUZEVILLE-TOLOSANE, CASTANET-TOLOSAN, ESCALOUENS, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE et aux sièges du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine et du SICOVAL, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne-Direction des relations avec les collectivités locales 1, place Saint-Étienne 31038 TOULOUSE Cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur les sites internet suivants : [www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePLBmieuxbougier.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePLBmieuxbougier.fr)

**Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :**  
 À l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur :  
 - L'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à LABÈGE valant mise en compatibilité des plans d'aménagement de zone des ZAC de l'Hers et de la Grande Borde à LABÈGE ;  
 - L'autorisation, au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement, des mêmes travaux ;  
 - La cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation.

Signé, pour le préfet et par délégation, le secrétaire général de la préfecture, Thieny BONNIER.

# AVIS DE MARCHÉS

## Procédures Formalisées



# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## Fournitures

**Organisme :** nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CONSEIL REGIONAL MIDI-PYRENEES, M. Martin MALYV - Président de la Région Midi-Pyrénées, 22 boulevard Maréchal Juin, 31405 TOULOUSE - 09, Tél : 05 61 33 55 83, mvs : marches.publics@cr-mip.fr, web : <http://www.midi-pyrenees.fr>

**Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs**

**L'avis implique un marché public**  
**Objet :** Affaire 1520054 - Achats d'ouvrages et de tout document  
**Objet acheteur :** 1520054  
**Type de Marché :** Achats  
**Procédure :** Appel d'Offres ouvert  
**Code NUTS :** FR62

**Durée :** 36 mois à compter de la notification du marché.

**Description :** Accord-cadre au sens de la Directive  
**Classification CPV :**  
**Principale :** 22100000 - Livres, brochures et dépliants imprimés

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'ONHC / OUI**

**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui  
**Marché à bons de commande**  
**Possibilité de présenter une offre pour un ou plusieurs lots.**

**Les variantes sont refusées**

**Quantités/étendue :**  
 Conformément à l'article 77 du CMP, la consultation donnera lieu à un marché à bons de commande sans minimum ni maximum dont les prestations seront susceptibles de varier, à titre indicatif et pour la durée du marché, de la manière suivante : Lot 1 : 80000 euros (s) TTC, Lot 2 : 20000 euros (s) TTC

**Options :** oui  
 Au sens de la directive

**Lot N° 1 - Achats d'ouvrages et de tout document pour le Conseil Régional Midi-Pyrénées - CPV 22100000**  
 Durée du marché spécifique : 36 mois.  
 Montant indicatif : 80000 euros (s) TTC

**Lot N° 2 - Achats d'ouvrages et de tout document pour le CESER - CPV 22100000**  
 Durée du marché spécifique : 36 mois.  
 Montant indicatif : 20000 euros (s) TTC

**Conditions relatives au contrat**

**Cautionnement et garanties exigées :** Avance prévue

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les régissent :** Délai de paiement 30 jours, règlement des dépenses : virement bancaire (mandat administratif). Financement : ressources propres de la collectivité

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** solidaire

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : NON

**Conditions de participation**

**Situation juridique - références requises :** Se référer au DC1

**Capacité économique et financière :**  
**Références requises :** Se référer au DC2

**Références professionnelle et capacité technique :**  
**Références requises :** Se référer au DC2. Liste nominative des personnes affectées à l'exécution des prestations

**Niveau(x) spécifique(s) minima(aux) exigé(s) :** 2 personnes

**Marché réservé :** NON

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
 70 % : Valeur technique au vu de la note méthodologique  
 30 % : Frais de livraison

**Remise des offres :** 27 avril 2015 à 12h00 au plus tard.

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :** français.  
 Unité monétaire utilisée, l'euro.

**Validité des offres :** 150 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

**Modalités d'ouverture des offres :** Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : OUI

Les séances ne sont pas publiques

**Renseignements complémentaires**

**Modalités d'obtention du DCE et demande de renseignements :** conformément aux dispositions de l'art 56 du CMP, le pouvoir adjudicateur permet la mise à disposition ligne du dossier de consultation des entreprises. Le DCE est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.midi-pyrenees.fr/MarchesPublics>  
 Ou retiré à : remise contre récépissé ou envoi électronique) : Région Midi-Pyrénées  
 DAJ-Devices des Marchés Publics  
 Hôtel de Région  
 22 boulevard du Maréchal Juin  
 31406 TOULOUSE Cedex 9  
 Tél: 05-61-33-55-83 4ème étage-DAJ-porte 34  
[marches.publics@cr-mip.fr](mailto:marches.publics@cr-mip.fr)  
 Transmission des offres selon modalités du Règlement de Consultation

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

**Instance chargée des procédures de recours :** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULOUSE  
 Ou Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse - Cedex 07, Tél : 05 62 73 57 57 - Fax : 05 62 74 40, mél : [greffe.ta-toulouse@juradm.fr](mailto:greffe.ta-toulouse@juradm.fr), web : <http://toulouse.tribunal-administratif.fr>

**Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :** selon les dispositions d'CDIA

- référé précontractuel (L.551-1) l'introduction des recours peut se faire jusqu'à la signat du marché.
- référé contractuel (art L.551-13) dans un délai de trente et un jours suivant la publication de l'avis d'attribution.
- recours (art. L.421-1) dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet
- recours direct contre le contrat dans un délai de deux mois à compter de la publication du l'avis d'attribution.

**Envoi à la publication le :** 04 mars 2015  
 Retrouvez cet avis intégral, l'accès au guichet de dépôt sur <http://midi-pyrenees.marcoweb.fr>



## SIVOM DU CONFLUENT GARONNE ARIEGE

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Organisme :** nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : SIVOM DU CONFLUENT GARONNE ARIEGE, M. VIRAZZI - Président, Station d'épuration, Route de Roquettes, 31120 PINSAGUEL, Tél : 05 62 20 25 63 - Fax : 05 62 87 25 14

**Objet :** Travaux de création de trop pleins en Garonne sur les réseaux eaux usées du SIVOM.

**Procédure :** Procédure adaptée

**Lieu d'exécution :** Communes de Roquettes, Pinsaguel et Roques sur Garonne.

**Description :** Fourniture et pose de conduites fonte ø 200 et 300mm - Fourniture et pose d'équipements de mesure pour la télé-surveillance des effluents by passés.

**Forme du marché :** prestation divisée en lots : non

**Conditions de participation**  
 Règlement de la Consultation.

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
 50 % : Valeur technique  
 40 % : Prix  
 10 % : Délai

**Renseignements administratifs :** Auprès du Maître d'Ouvrage.

**Renseignements techniques :** NALDEO 31670 LABÈGE, Tél : 05.61.39.88.88 - Philippe MERLEY ou Muriel LAVIGNOTTE, philippe.merley@naldeo.com / muriel.lavignotte@naldeo.com

**Si vous ne pouvez pas télécharger ces documents, demandez les par voie postale à :** Sous format numérique sur le site [www.ladepêche-marchespublics.fr](http://www.ladepêche-marchespublics.fr),  
 Remise des offres : 10 avril 2015 à 12h00 au plus tard.

**À l'adresse :** Auprès du maître d'ouvrage. Envoi ou dépôt sous pli cacheté portant la mention : « SIVOM Confluent Garonne Ariège - Travaux de création de trop pleins en garonne sur réseaux eaux usées » - Ne pas ouvrir avant la séance de la commission d'ouverture des plis.

**Envoi à la publication le :** 05 mars 2015  
 Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://www.ladepêche-marchespublics.fr>

## MAIRIE DE PINSAGUEL

# AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**Organisme :** nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : MAIRIE DE PINSAGUEL, M. Jean Louis Monsieur COLL, Rue du Ruisseau, 31120 PINSAGUEL, Tél : 05 61 76 29 88 - Fax : 05 61 72 19 26, web : <http://www.mairie-pinsaguel.com>

**Objet :** Travaux de création d'une base de vie pour les services techniques municipaux

**Procédure :** Procédure adaptée

**Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération  
 50 % : Prix  
 50 % : Valeur technique de l'offre

**Remise des offres :** 03 avril 2015 à 12h00 au plus tard.

**Envoi à la publication le :** 04 mars 2015  
 Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier sur <http://www.ladepêche-marchespublics.fr>

Consultez  
 tous les marchés publics  
 sur le site de :  
[ladepêche-marchespublics.fr](http://ladepêche-marchespublics.fr)

19/03/15 / Dépêche

## AVIS AU PUBLIC

Préfet de la Haute-Garonne

Par arrêté préfectoral du 11 février 2015, le préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet de la Haute-Garonne, a autorisé la société **CARRIÈRES BERNADETS**, dont le siège social est situé route de Boussens, 31240 AURIGNAC, à modifier les conditions d'exploitation et de remise en état d'une carrière à ciel ouvert de calcaire, située sur le territoire des communes d'ALAN et d'AURIGNAC, lieu dit «Sauterne 2» et visée par la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

L'autorisation porte sur une surface de 36 ha 31 ca.

L'exploitation de la carrière est autorisée jusqu'au 2 mai 2020.

Une copie de cet arrêté est déposée aux mairies d'ALAN et d'AURIGNAC, ainsi que dans les mairies de MARIGNAC-LASPEYRES, BOUSSENS, LE FRECHET, BOUZIN, BOUSSAN, MONTTOULIEU-SAINT-BERNARD.

Elle pourra être consultée sur place, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie par les personnes qui désirent en prendre connaissance.

Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général, **Thierry BONNIER**.

## AVIS AU PUBLIC

Commune de la MAGDELAINE-SUR-TARN

Révision du Plan d'Occupation des Soils (POS) et Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Madame le maire de la commune de LA MAGDELAINE-SUR-TARN informe ses administrés que par délibération en date du 4 mars 2015, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision de son Plan d'Occupation des Soils (POS) et l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur l'ensemble du territoire de la commune et de définir les modalités de concertation liées à cette procédure.

Le texte complet de cette délibération est consultable dans les locaux de la mairie, aux jours et heures d'ouverture habituels.

Le maire, **Isabelle NARDUCCI**.

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Prolongement de la ligne B du métro jusqu'à LABÈGE, du 2 avril au 18 mai 2015

Description de l'opération soumise à enquête :

Le projet permettra de relier le cœur de la métropole toulousaine au secteur sud-est de l'agglomération en prolongant la ligne B du métro, du terminus de RAMONVILLE jusqu'à LABÈGE, sur un linéaire d'environ 5 km comprenant successivement un ouvrage souterrain de 400 m, une trémie de raccordement de 90 m et un viaduc de 4,6 km.

L'opération prévoit, par ailleurs, la réalisation de cinq stations supplémentaires (Parc technologique du Canal, Institut National Polytechnique, Innopole, Diagona, Labège) et l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal au droit du terminus.

En matière d'offre, la ligne aura une fréquence régulière inférieure à 5 minutes en heure de pointe et une vitesse commerciale approximative de 36 km/h, soit un temps de trajet de 25 minutes environ de LABÈGE à Jean-Jaurès.

La démarche proposée intègre, enfin, la nécessité de concilier les préoccupations environnementales, les enjeux économiques et les perspectives de mutations urbaines dans les choix de développement envisagés. Le prolongement de la ligne B du métro a, en effet, pour ambition d'améliorer la desserte des parcs d'activités d'intérêt majeur de Labège Innopole et du Parc technologique du Canal, de favoriser les pratiques intermodales et multimodales de déplacement, de structurer l'urbanisation des secteurs concernés et de préserver le patrimoine naturel et culturel.

**Autorités responsables du projet :**

Le syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, maître d'ouvrage, a confié, par mandat, le pilotage opérationnel du projet à la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine, sise Immeuble 1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE Cedex 6 - Tél. : 05 61 14 48 50 - www.smt-toulouse.fr, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

**Objets de l'enquête :** L'enquête environnementale comprend quatre objets :

- La déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à LABÈGE;
- L'autorisation, au titre de l'article L.124-3 du code de l'environnement, dite « loi sur l'eau », des mêmes travaux;
- La mise en compatibilité des plans d'aménagement de zone des zones d'aménagement concerté de l'Hers et de la Grande Bordé à LABÈGE;
- La détermination des parcelles à déclarer cessibles.

**Durée de l'enquête :** L'enquête se déroulera pendant 47 jours entiers et consécutifs du jeudi 2 avril au lundi 18 mai 2015 inclus.

Lieux et siège de l'enquête : L'enquête est ouverte dans les communes de TOULOUSE, RAMONVILLE-SAINT-AGNE, LABÈGE, AUZEVILLE-TOLOSANE, CASTANET-TOLOSAN, ESCALQUENS et SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE.

La mairie de LABÈGE, 1 rue de la Croix-Rose, 31670 LABÈGE est désignée siège de l'enquête.

**Désignation de la commission d'enquête :** La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de TOULOUSE, le 7 octobre 2014, pour conduire l'enquête environnementale unique est composée comme suit :

- Président : Monsieur Vincent SAINT-AUBIN, géomètre expert DPLG;
- Membres titulaires : Madame Isabelle ZÜLI, architecte DPLG; Monsieur Michel AZIMONT, ingénieur en retraite;
- Membre suppléant : Monsieur Gérard CHOLLEY, architecte DPLG en retraite.

**Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont l'étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale :**

Dans les administrations suivantes : le dossier d'enquête unique, dont l'étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000 et les avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, dans les administrations suivantes :

- Mairie de quartier Niel, 81, rue Saint-Roch à TOULOUSE;
- Mairie de RAMONVILLE-SAINT-AGNE, place Charles-de-Gaulle;
- Mairie de LABÈGE, rue de la Croix-Rose;
- Mairie d'AUZEVILLE-TOLOSANE, 8 allée de la Durantie;
- Mairie de CASTANET-TOLOSAN, 29, avenue de Toulouse;
- Mairie d'ESCALQUENS, place François-Mitterrand;
- Mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE, 46 avenue de Gameville;
- Siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, 7, esplanade Compans-Caffarelli, à TOULOUSE;
- Siège du SICOVAL, 65, rue du Chêne-Vert, à LABÈGE.

Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituelles d'ouverture des administrations précitées.

Sur les sites internet suivants : [www.haute-garonne.gouv.fr/enquete/PLB\\_mieuxbouger.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquete/PLB_mieuxbouger.fr)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction des relations avec les collectivités locales, 1, place Saint-Etienne 31038 TOULOUSE Cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

**Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions :**

- Consigner ses observations sur le registre d'enquête : Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituelles d'ouverture des administrations précitées:
- Mairie de quartier Niel;
- Mairie de RAMONVILLE-SAINT-AGNE;
- Mairie de LABÈGE;
- Mairie d'AUZEVILLE-TOLOSANE;
- Mairie de CASTANET-TOLOSAN;
- Mairie d'ESCALQUENS;
- Mairie de SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE;
- Siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine;
- Siège du SICOVAL.

- S'adresser par courrier ou par voie électronique à la commission d'enquête

Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à Monsieur Vincent SAINT-AUBIN, président de la commission d'enquête :

• Soit par courrier postal : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de LABÈGE, rue de la Croix-Rose 31670 LABÈGE;

• Soit par voie électronique en se rendant sur les sites internet suivants : [www.haute-garonne.gouv.fr/enquete/PLBmieuxbouger.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquete/PLBmieuxbouger.fr)

• Rencontrer les membres de la commission d'enquête

Le président et les membres de la commission d'enquête, désignés à l'article 6 précité, se tiendront, ensemble ou à tour de rôle, à la disposition du public lors des permanences suivantes :

- Le jeudi 4 avril 2015, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de LABÈGE;
- Le mercredi 8 avril 2015, de 15 heures à 18 heures, à la mairie de RAMONVILLE-SAINT-AGNE;
- Le mardi 14 avril 2015, de 15 heures à 18 heures, à la mairie de LABÈGE;
- Le samedi 25 avril 2015, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de quartier Niel à TOULOUSE;
- Le lundi 11 mai 2015, de 11 heures à 14 heures, à la mairie de RAMONVILLE-SAINT-AGNE;
- Le lundi 18 mai 2015, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de LABÈGE.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Information et obligations des propriétaires :**

En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'utilisateur sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés, autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation, seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchués de tous droits à l'indemnité.

**Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête :**

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, à la direction départementale des territoires, à la mairie de quartier Niel à TOULOUSE, aux mairies de RAMONVILLE-SAINT-AGNE, LABÈGE, AUZEVILLE-TOLOSANE, CASTANET-TOLOSAN, ESCALQUENS, SAINT-ORENS-DE-GAMEVILLE et aux sièges du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine et du SICOVAL, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction des relations avec les collectivités locales 1, place Saint-Etienne 31038 TOULOUSE Cedex 9.

Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur les sites internet suivants : [www.haute-garonne.gouv.fr/enquete/PLBmieuxbouger.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr/enquete/PLBmieuxbouger.fr)

**Déclarations susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête :**

A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêté, sur :

- L'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à LABÈGE valant mise en compatibilité des plans d'aménagement de zone des ZAC de l'Hers et de la Grande Bordé à LABÈGE;
- L'autorisation, au titre de l'article L.124-1 du code de l'environnement, des mêmes travaux;
- La cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation.

Signé, pour le préfet et par délégation, le secrétaire général de la préfecture, **Thierry BONNIER**.

## AVIS DE MARCHÉS

## Autres Procédures

toulouse métropole

### APPEL À CANDIDATURE

Pour la mise à disposition

1. D'un local et d'une terrasse flottante à destination de restaurant
2. D'un espace Food Truck

Collectivité ou EPIC : Toulouse Métropole.

**Objet de la consultation :** Mises à disposition, éventuellement renouvelables 2 fois :

- d'un local et d'une terrasse flottante, situés Quai de Tounis, entre le 18 et le 20 juillet 2015 jusqu'au 13 septembre 2015;
- d'un espace Food Truck, situé quartier Ginestous-Sesquières, du 26 juin au 13 septembre 2015 inclus.

**Retrait des dossiers :** A compter du 31 mars 2015 jusqu'au 14 avril 2015 à 16h30, à :

Toulouse Métropole, Direction du Patrimoine, Immeuble Raymond de Couderc, 1 rue Delpech, 2<sup>e</sup> étage, porte 204, 31000 TOULOUSE.

**Renseignements :** M<sup>me</sup> CARRER, tél. 05.61.22.29.92 ; M<sup>me</sup> DALAVAT, tél. 05.62.27.67.70.

**Présentation des dossiers :** Les dossiers doivent être composés des éléments suivants :

- une lettre de candidature,
- les références professionnelles,
- la présentation détaillée du projet d'occupation, tenant compte des contraintes visées dans le cahier des charges,
- les pièces administratives suivantes : extrait Kbis, attestation de formation en hygiène alimentaire, attestations sociales et fiscales, attestation judiciaire et copie du jugement en cas de redressement judiciaire, attestation d'assurance, et toutes autres pièces nécessaires à l'appréciation du candidat par Toulouse Métropole,
- les bilans et comptes de résultat 2012, 2013 et 2014,
- un compte prévisionnel d'exploitation pour chacune des saisons.

**Date limite de réception des dossiers :** le 27 avril 2015 à 17h00.

Les dossiers seront remis sous forme papier, en un exemplaire, sous double enveloppe cartonnée.

Adresse de réception : Toulouse Métropole, Direction du Patrimoine, Immeuble Raymond de Couderc, 1 rue Delpech, 2<sup>e</sup> étage, porte 204, 31000 TOULOUSE.

**pôle emploi**  
**REGIONALE MIDI-PYRÉNÉES**  
**APPELS A PROJETS**  
tenir un ou des projets locaux visant à faciliter  
**OU à L'ACCOMPAGNEMENT**  
**IMATION DE CLUBS**  
**ATEURS D'ACTIVITÉS**  
cherche d'emploi sur le territoire des  
ents de l'Ariège, du Gers,  
ées, du Lot, de la Haute-Garonne,  
onne, du Tarn et de l'Aveyronne.  
présentation des projets est téléchargeable  
le emploi à l'adresse :  
[fr.region/midi-pyrenees/informations/appel-midi-pyrenees/article.jsp?id=71615](http://fr.region/midi-pyrenees/informations/appel-midi-pyrenees/article.jsp?id=71615).  
tre déposés ou transmis au plus tard le

3/04/15 Dépêche

Gazette 9/03/15/

DU 9 AU 15 MARS 2015 - N° 8459

# INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

www.forumeco.com 17

## Avis administratif Haute-Garonne



**PRÉFET DE LA HAUTE GARONNE**

Toulouse, le 19 février 2015  
Direction des relations avec les collectivités locales

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

#### Prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège du 2 avril au 18 mai 2015

Description de l'opération soumise à enquête  
Le prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège, sur un itinéraire d'environ 5 km comprenant successivement un ouvrage souterrain de 400 m, une trémie de recouvrement de 90 m et un viaduc de 4,6 km.  
L'opération prévoit, par ailleurs, la réalisation de cinq stations supplémentaires (Parc technologique du Canal, Institut National Polytechnique, Innoport, Diagora, Labège) et l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal au droit du terminus.  
En matière d'offre, la ligne aura une fréquence régulière inférieure à 5 minutes en heures de pointe et une vitesse commerciale maximale de 120 km/h sur les 25 minutes environ de Labège à Jean Jaurès.  
Compte tenu de la durée de l'opération, il est nécessaire de concilier les préoccupations environnementales, les enjeux économiques et les préoccupations urbaines dans les choix de développement envisagés. Le prolongement de la ligne B du métro a, en effet, pour ambition d'améliorer la desserte des parcs d'activités d'Île de France à Labège Innoport et du Parc technologique du Canal, de favoriser les pratiques intermodales et multimodales de déplacement, de structurer l'urbanisation des secteurs concernés et de préserver le patrimoine naturel et culturel.  
Autorités responsables du projet : commun de l'agglomération toulousaine, maître d'ouvrage, a confié, par mandat, le rôle opérationnel du projet à la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine, sise immeuble 1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 Toulouse Cedex 6 Tél.: 05.61.14.45.50, www.smat-toulouse.fr, auprès de laquelle toute information peut être demandée.

Objet de l'enquête  
L'enquête environnementale unique comprend quatre objets :  
- la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège ;  
- l'autorisation, au titre de l'article L.214.3 du code de l'environnement, dite « loi sur l'eau », des mêmes travaux,  
- la mise en compatibilité des plans d'aménagement de zone des zones d'aménagement concerté de Hers et de la Grande Bordé à Labège,  
- la détermination des parcelles à céder aux collectivités.

Durée de l'enquête  
L'enquête se déroulera pendant 47 jours entiers et consécutifs du jeudi 2 avril au lundi 18 mai 2015 inclus.  
Le public est ouvert dans les communes de Toulouse, Ramonville Saint-Agne, Labège, Auzerville-Tolosane, Castelnau-Tolosan, Escalquens et Saint-Orens de Gameville.

Désignation de la commission d'enquête  
La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse le 7 octobre 2014 pour conduire l'enquête est constituée de la manière suivante :  
- Président : M. Vincent Saint-Aubin, géomètre expert DPLG  
- Membres titulaires : - Mme Isabelle Zull, architecte DPLG  
- M. Michel Azmout, ingénieur en retraite  
- Membre suppléant : M. Gérard Chollet, architecte DPLG en retraite

Heures, jours et lieux où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont l'étude d'impact et les avis de l'enquête  
Dans les administrations suivantes :  
Le dossier d'enquête unique, dont l'étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000 et les avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, dans les administrations suivantes :  
- mairie de Ramonville Saint-Agne, place Charles de Gaulle,  
- mairie de Labège, rue de la Croix Rose,  
- mairie de Castelnau-Tolosan, 26, avenue de la Durantié,  
- mairie de Escalquens, place François Mitterrand,  
- mairie de Saint-Orens de Gameville, 46 avenue de Gameville,  
- siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, 7, esplanade Compens Caffarelli, à Toulouse.

Toulouse  
- siège de SICOVAL, 65, rue du Chêne Vert, à Labège.  
Chacun pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.  
- Sur les sites internet suivants :  
www.toulouse-metropole.fr  
www.haute-garonne.gouv.fr/intercommunalite

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction des relations avec les collectivités locales, 1, place Saint-Etienne 31039 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.  
Il est précisé que la publication de l'avis d'ouverture d'enquête ne constitue pas une observation et contre-proposition.  
Consigner ses observations sur le registre d'enquête.  
Le registre d'enquête est ouvert, pour ses observations, sur l'un des registres d'enquête suivants :  
- au siège de la commune de Labège, 1, place Esquirol, à côté du quartier Niel,  
- mairie de Ramonville Saint-Agne,  
- mairie de Labège,  
- mairie d'Auzerville-Tolosan,  
- mairie de Castelnau-Tolosan,  
- mairie de Escalquens,  
- mairie de Saint-Orens de Gameville.

- siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine,  
- siège de SICOVAL.  
S'adresser par courrier ou par voie électronique à la commission d'enquête.  
Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à M. Vincent Saint-Aubin, président de la commission d'enquête.  
Le public peut, au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de Labège, rue de la Croix Rose 31570 Labège.

- soit par voie électronique en se rendant sur les sites Internet suivants :  
www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesPLB  
mix2bouger.fr  
- Renseigner les membres de la commission d'enquête de la manière suivante :  
- Le président et les membres de la commission d'enquête, désignés à l'article 6 précité, se réuniront, ensemble ou à tour de rôle, les 2 et 9 avril 2015 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Labège,  
- le mardi 3 avril 2015 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Labège,  
- le mercredi 8 avril 2015 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Ramonville Saint-Agne,  
- le jeudi 9 avril 2015 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Labège,  
- le vendredi 14 avril 2015 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Labège,  
- le samedi 25 avril 2015 de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier Niel à Toulouse,  
- le lundi 11 mai 2015 de 11h00 à 14h00 à la mairie de Ramonville Saint-Agne,  
- le mardi 19 mai 2015 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Labège.

Le public peut aussi consulter et communiquer aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.  
Information et obligations des propriétaires  
En vue de la fixation des indemnités, l'expropriation notifiée aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.  
La propriété et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui ont des droits de jouissance ou de superficie, et de leur faire établir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut, les seront déchus de tous droits à l'indemnité.

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête  
Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de son dépôt, au siège de la Haute-Garonne, direction des relations avec les collectivités locales, à la mairie de quartier Niel à Toulouse, et aux mairies de Ramonville Saint-Agne, Labège, Auzerville-Tolosane, Castelnau-Tolosan, Escalquens, Saint-Orens de Gameville et aux sièges du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine et du SICOVAL, où le public pourra en prendre connaissance.  
Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au chef de la Haute-Garonne - Direction des relations avec les collectivités locales - 1 place Saint-Etienne 31039 Toulouse cedex 9.  
Les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultées sur les sites internet suivants :  
www.haute-garonne.gouv.fr/enquetesPLB  
mix2bouger.fr

Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête  
A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêté, sur :  
- la mise en compatibilité des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège ;  
- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège ;  
- la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation.

Signé, pour le préfet et par délégation secrétaire général de la préfecture  
Thierry Bonnier

75905

www.forumeco.com, toutes Adresses, toutes heures le matin de 9h00 à 12h00 dans les administrations suivantes :

# Résultats des ventes aux enchères TGI de Toulouse

Ces informations, publiées gracieusement à partir d'éléments recueillis dans la presse locale, n'ont aucun caractère légal et sont diffusées à titre strictement indicatif

Mise à prix (€)	26 MARS 2015	Résultats	Mise à prix (€)	2 AVRIL 2015	Résultats
38.500	APPARTEMENT DE TYPE 3, 1 CHEMIN DE PAPUS - BATI APPT 24 à TOULOUSE (73001)	38.500 Me DUPUY	22.500	APPARTEMENT DE TYPE 5 AVEC GARAGE ET CELLIER 1 RUE JOACHIM DU BELLAY 31100 TOULOUSE (73014)	36.000 Me DUPUY
105.600	MAISON AVEC PISCINE ET TERRASSE A BERAT 2971 Chemin des Crocs (73276)	138.000 Me FALQUET	104.000	MAISON AVEC GARAGE ET JARDIN A BALMA 46 Ter avenue Saint Martin de Boville (73279)	VENTE NON REQUISE
157.300	MAISON AVEC GARAGE A BEAUZELLE 20 RUE DE LA SOURCE (73076)	157.300 Me BENOIT	50.000	MAISON AVEC GARAGE ET DEUX PARCELLES DE TERRE A CASTELBIAQUE (73026)	54.000 Me FABRY
7.000	Ancienne grange à usage de remise ou garage 21 rue de BIRAZEL 31830 PLAISANCE DU TOUCH (73042)	46.000 Me BAYLE-BESSON	337.700	MAISON DE MAITRE AVEC PARC 71 rue des écoles 31140 AUCAMVILLE (73028)	368.000 Me REY

## Avis administratif Haute-Garonne



**PREFET DE LA HAUTE GARONNE**

Toulouse, le 19 février 2015  
Direction des relations avec les collectivités locales

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

#### Prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège du 2 avril au 18 mai 2015

**Description de l'opération soumise à enquête**  
Le projet permettra de relier le cœur de la métropole toulousaine au secteur sud-est de l'agglomération en prolongeant la ligne B du métro, du terminus de Ramonville jusqu'à Labège, sur un linéaire d'environ 5 km comprenant successivement un ouvrage souterrain de 400 m, une trémie de raccordement de 60 m et un viaduc de 4,6 km.  
L'opération prévoit, par ailleurs, la réalisation de cinq stations supplémentaires (Parc technologique du Canal, Institut National Polytechnique, Innopole, Diagona, Labège) et l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal au droit du terminus.

En matière d'offre, la ligne aura une fréquence régulière inférieure à 5 minutes en heure de pointe et une vitesse commerciale approximative de 38 km/h soit un temps de trajet de 25 minutes environ de Labège à Jean Jaurès.  
La démarche proposée intègre, enfin, la nécessité de concilier les préoccupations environnementales, les enjeux économiques et les perspectives de mutations urbaines dans le choix de développement envisagés. Le prolongement de la ligne B du métro a, en effet, pour ambition d'améliorer le desserte des parcs d'activités d'intérêt majeur de Labège Innopole et du Parc technologique du Canal, de favoriser les pratiques intermodales et multimodales de déplacement, de structurer l'urbanisation des secteurs concernés et de préserver le patrimoine naturel et culturel.

**Autorités responsables du projet**  
L'enquête environnementale unique comprend quatre objets :  
- la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège,  
- l'autorisation, au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement, dite "loi sur l'eau", des mêmes travaux,  
- la mise en compatibilité des plans d'aménagement de zone des zones d'aménagement concerté de l'Herz et de la Grande Borde à Labège,  
- la détermination des parcelles à déclarer cessibles.

**Objets de l'enquête**  
L'enquête est ouverte dans les communes de Toulouse, Ramonville Saint-Agne, Labège, Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Escalquens et Saint-Orens de Gameville.  
La mairie de Labège, rue de la Croix Rose 31670 Labège est désignée siège de l'enquête.

**Durée de l'enquête**  
L'enquête se déroule pendant 47 jours entiers et consécutifs du jeudi 2 avril au lundi 18 mai 2015 inclus.  
**Lieux et siège de l'enquête**  
L'enquête est ouverte dans les communes de Toulouse, Ramonville Saint-Agne, Labège, Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Escalquens et Saint-Orens de Gameville.  
La mairie de Labège, rue de la Croix Rose 31670 Labège est désignée siège de l'enquête.

**Désignation de la commission d'enquête**  
La commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Toulouse le 7 octobre 2014 pour conduire l'enquête environnementale unique est composée comme suit :  
- Président : M. Vincent Saint-Aubin, géomètre expert DPLG  
- Membres titulaires : - Mme Isabelle Zulli, architecte DPLG  
- M. Michel Azimont, ingénieur en retraite  
- Membre suppléant : M. Gérard Choisy, architecte DPLG en retraite  
**Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête dont l'étude d'impact et les avis de l'autorité environnementale**

- Dans les administrations suivantes :  
Le dossier d'enquête unique, dont l'étude d'impact incluant une évaluation des incidences Natura 2000 et les avis de l'autorité environnementale, restera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, dans les administrations suivantes :  
- mairie de quartier Niel, 81, rue Saint-Roch à Toulouse,  
- mairie de Ramonville Saint-Agne, place Charles de Gaulle,  
- mairie de Labège, rue de la Croix Rose,  
- mairie d'Auzeville-Tolosane, 8 allée de la Curante,  
- mairie de Castanet-Tolosan, 29, avenue de Toulouse,  
- mairie d'Escalquens, place François Mitterrand,  
- mairie de Saint-Orens de Gameville, 46 avenue de Gameville,

- siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine, 7, esplanade Compans Caffarelli, à Toulouse  
- siège du SICOVAL, 65, rue du Chêne Vert, à Labège.  
Chaque commune en prendra connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées.  
- Sur les sites Internet suivants :  
www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePLB  
mieuxbouger.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication, auprès de la préfecture de la Haute-Garonne, direction des relations avec les collectivités locales, 1, place Saint-Etienne 31038 Toulouse cedex 9, du dossier d'enquête publique dès la publication de l'avis d'ouverture d'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.  
Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations, propositions et contre-propositions  
- Consigner ses observations sur le registre d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur l'un des registres d'enquête ouverts à cet effet aux jours et heures habituels d'ouverture des administrations précitées :

- mairie de quartier Niel,
  - mairie de Ramonville Saint-Agne,
  - mairie de Labège,
  - mairie d'Auzeville-Tolosane,
  - mairie de Castanet-Tolosan,
  - mairie d'Escalquens,
  - mairie de Saint-Orens de Gameville,
  - siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine,
  - siège du SICOVAL.
- S'adresser par courrier ou par voie électronique à la commission d'enquête  
Les observations du public pourront, par ailleurs, être adressées, pendant la même période, à M. Vincent Saint-Aubin, président de la commission d'enquête :  
- soit par courrier postal : au siège de l'enquête publique à l'adresse suivante : mairie de Labège, rue de la Croix Rose 31670 Labège.

- soit par voie électronique en se rendant sur les sites internet suivants :  
www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePLB  
mieuxbouger.fr

- Rencontrer les membres de la commission d'enquête  
Le président et les membres de la commission d'enquête, désignés à l'article 6 précité, se tiendront, ensemble ou à tour de rôle, à la disposition du public lors des permanences suivantes :

- le jeudi 2 avril 2015 de 9h00 à 12h00 la mairie de Labège,
- le mercredi 8 avril 2015 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Ramonville Saint-Agne,
- le mardi 14 avril 2015 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Labège,
- le samedi 25 avril 2015 de 9h00 à 12h00 à la mairie de quartier Niel à Toulouse,
- le lundi 11 mai 2015 de 11h00 à 14h00 à la mairie de Ramonville Saint-Agne,
- le lundi 18 mai 2015 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Labège.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

**Information et obligations des propriétaires**  
En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usagers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation.

Le propriétaire et l'usager sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'amplois, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes.

Les intéressés, autres que ceux mentionnés aux articles L.311-1 et L.311-2 du code de l'expropriation, seront en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant à défaut de quoi ils seront déchu de tous droits à l'indemnité.

**Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête**

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête restera déposée, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, à la préfecture de la Haute-Garonne, à la direction départementale des territoires, à la mairie de quartier Niel à Toulouse, aux mairies de Ramonville Saint-Agne, Labège, Auzeville-Tolosane, Castanet-Tolosan, Escalquens, Saint-Orens de Gameville et aux sièges du siège du syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération toulousaine et du SICOVAL, où le public pourra en prendre connaissance.

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant au préfet de la Haute-Garonne - Direction des relations avec les collectivités locales - 1 place Saint-Etienne - 31038 Toulouse cedex 9.  
Enfin, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés sur les sites Internet suivants :  
www.haute-garonne.gouv.fr/enquetePLB  
mieuxbouger.fr

**Décisions susceptibles d'être adoptées à l'issue de l'enquête**  
A l'issue de l'enquête, le préfet de la Haute-Garonne se prononcera, par arrêtés, sur :  
- l'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège valant mise en compatibilité des plans d'aménagement de zone des zones d'aménagement concerté de l'Herz et de la Grande Borde à Labège ;  
- l'autorisation, au titre de l'article L.214-1 du code de l'environnement, des mêmes travaux,  
- la cessibilité des parcelles dont il est projeté l'acquisition par voie amiable ou par voie d'expropriation.

75606  
Signé, pour le préfet et par délégation  
le secrétaire général de la préfecture  
Thierry Bonnier

16/04/15 Gazette